



Festival musical de Saint Florent le Vieil, édition 2023 : engagement de mécénat

L'entreprise :

Représentée par (Nom, qualité) :

Adresse :

Mail :

- S'engage à soutenir le festival « Le Rivage des Voix » 2023 à hauteur de : €
- S'engage à verser cette contribution dès réception de l'appel à versement émanant de l'association « Le Rivage des Voix ».
- S'engage à faire parvenir sans délai le logo de l'entreprise en haute définition pour insertion sur les supports de communication.

L'association « Rivage des Voix » fera apparaître le logo de l'entreprise (dès lors qu'il sera parvenu) sur différents supports de communication du festival, et en particulier dans les supports d'informations remis à chaque spectateur lors des concerts.

L'association étant reconnue d'intérêt général, conformément aux articles 200, 238bis, et 885-0 V bis du Code Général des impôts, un reçu fiscal sera délivré à l'entreprise qui bénéficiera ainsi des dispositions relatives au mécénat.

Fait à, le

Signature et cachet de l'entreprise

Lettre d'engagement à retourner signée à : association Rivage des Voix, 2 place de la mairie, Saint Florent le Vieil, 49410 MAUGES SUR LOIRE,
Ou par mail : mecenat_sponsoring@lerivagedesvoix.com